



Préavis n°3/2019

L'accueil de quatre nouvelles communes (Dailens, Bettens, Bournens et Sullens) au sein de notre Association lors de ces dernières années a, par la force des choses, provoqué une augmentation du nombre de mètres cubes de boues à traiter pour notre STEP.

Le traitement des boues, mis en fonction en l'an 2000, était dimensionné, à l'époque, pour les 8500 habitants des trois communes fondatrices, Cossonay, Penthalaz et Penthaz. Par conséquent, notre Comité de Direction demande le changement de la table d'égouttage ainsi que la construction d'un nouveau digesteur pour répondre à cet accroissement.

Table d'égouttage.

La table d'égouttage, mise en service en 2008, donne de sérieux signes de fatigue.

Le gain de concentration en matière sèche ne sera que de 1%, mais l'avantage qui ressort est que les matériaux utilisés pour l'usinage de cette nouvelle table seront en inox, évitant toute forme d'usure. En outre, celle-ci sera totalement fermée dans le local actuel des bennes à boue et ne dégagera donc plus d'odeur.

Elle sera dimensionnée pour répondre à un bassin de population de 20'000 habitants.

Digesteur.

Le volume du digesteur actuel est de 275 m³.

Avec les sept communes raccordées, ce qui représente 11'940 habitants, le temps de séjour dans le digesteur est de 12 jours pour une production moyenne de 22,35 m³, alors que le temps de digestion idéal est de 25 à 35 jours. Dès lors il ne répond plus aux exigences actuelles.

Pour le nouveau digesteur, sur une projection de 12'000 habitants, d'un volume de 559 m³ et une production moyenne de 22.354 m³ jour, le temps de séjour passerait à 28 jours, permettant par la même occasion une augmentation estimée à 80% de production de biogaz. Ce qui pourrait engendrer un gain sur la vente de biogaz d'environ 40'000 francs par année.

Cette augmentation est essentiellement due à une meilleure isolation, contrairement au digesteur actuel qui n'a qu'un crépi isolant.

L'ancien digesteur restera en fonction, ce qui offrira l'avantage de ne jamais interrompre le traitement des boues et la production de biogaz, même lors de nécessaires travaux d'entretien. En supposant que les deux digesteurs travaillent simultanément, avec un temps

de séjour de 25 jours, notre STEP serait capable de traiter les boues de 20'000 EH (Equivalent habitants).

On peut également estimer à 20% l'amélioration de la digestion des boues, engendrant un gain de 26'000 frs par année, dû à une diminution des transports et des coûts d'incinération. Le nouveau digesteur sera construit en lieu et place du bâtiment actuel d'épaississement.

Le coût total des travaux est estimé à 1'876'349 francs.

Au vu de ce qui précède, les commissions vous proposent d'adopter les conclusions telles que présentées dans le préavis n° 3/2019.

Pour la commission technique : Laurence Larghi _____

Charles-Edouard Gavin _____

Nicolas Schlaeppi _____

Daniel Rochat _____

Pierre-André Ischi _____

Robert Rottmeier _____

David Cornamusaz _____

Bernard Martin _____

Philippe Tesse _____

Bernard Morel, rapporteur pour les 2 commissions  _____

Pour la commission des finances : Corinne Borgeaud _____

Laurence Larghi _____

André Borgeaud _____

Robert Rottmeier _____

Philippe Tesse _____